

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 10

Rubrik: Dossier pesticides

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Europe abaisse-t-elle les normes des objectifs de protection pour l'évaluation des risques des pesticides pour les abeilles ?



Communiqué de presse d'Apimondia, Rome août 2020

APIMONDIA est une organisation à but non lucratif qui représente les apiculteurs et leurs intérêts dans le monde entier. Les experts d'APIMONDIA suivent de près l'évolution des lignes directrices de l'EFSA¹ (depuis 2013) ainsi que les initiatives et réglementations européennes. Plusieurs membres du Conseil exécutif d'APIMONDIA sont impliqués dans des sujets liés aux effets des pesticides et à l'évaluation des risques. Notre organisation a récemment participé au groupe de parties prenantes de l'EFSA ainsi qu'à l'initiative Bee Partnership.



Nous sommes préoccupés par les nouveaux développements et les discussions concernant les évaluations des risques des produits chimiques industriels envers les abeilles résultant d'une récente réunion du Comité permanent des plantes, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (SCoPAFF) les 16 et 17 juillet. Ce comité est composé de représentants de la Commission européenne et des Etats membres, ainsi que de l'EFSA.

Au cours de cette réunion, une proposition a été faite d'utiliser un modèle spécifique de déclin des colonies d'abeilles (BEEHAVE) pour identifier les seuils acceptables pour l'utilisation des pesticides en milieu agricole. Nous avons plusieurs inquiétudes quant à l'utilisation de ce

¹ EFSA: Autorité européenne de sécurité des aliments (European Food Safety Authority)

modèle pour évaluer le risque envers les pesticides. Nombre de nos préoccupations ont été exprimées pour la première fois par l'EFSA en 2015, après la publication du modèle. Premièrement, le modèle n'a pas été conçu pour évaluer le risque lié aux pesticides : il modélise l'effondrement des colonies en se basant uniquement sur la perte de populations d'ouvrières (le nouveau module sur les effets des pesticides qui a été ajouté au modèle, n'a pas encore été évalué). L'effondrement des colonies d'abeilles est un processus complexe dont les chercheurs du monde entier reconnaissent qu'il est dû à plusieurs variables, notamment une alimentation inadéquate, l'exposition à des produits chimiques industriels, à des parasites et à des agents pathogènes, dont l'acarien *Varroa*, et à certaines pratiques de gestion. En outre, les effets sublétaux ne sont pas pris en compte dans ce modèle. Il n'est pas approprié de baser la politique sur les risques que présentent les pesticides pour les abeilles sur ce modèle. Comme le montre la vaste littérature accumulée sur ce sujet, l'exposition aux pesticides présente des risques beaucoup plus importants pour les populations d'abeilles sauvages et gérées que ne le reconnaissent les partisans de l'utilisation de ce modèle de Syngenta et d'autres fabricants de pesticides.

La révision du document d'orientation de l'EFSA sur les abeilles de 2013 (BGD) est toujours en cours d'examen, et certaines parties prenantes ont été consultées au cours de ce processus. Malheureusement, les organisations apicoles, dont Apimondia, n'ont pas eu connaissance des options et des choix présentés lors de la réunion des 16 et 17 juillet 2020 à Bruxelles. Cette procédure est profondément décevante pour notre organisation et pour d'autres. Pour prendre les meilleures décisions, il faut que toutes les parties prenantes apportent leur contribution.

Nous notons que le règlement européen (CE) N° 1107/2009, stipule que les pesticides ne doivent avoir « aucun effet aigu ou chronique inacceptable sur la survie et le développement des colonies, compte tenu des effets sur les larves d'abeilles et le comportement des abeilles ». Dans cette logique, en décembre 2013, la Commission européenne a limité l'utilisation de 3 insecticides néonicotinoïdes hautement toxiques pour les abeilles. En avril 2018, près de 5 ans plus tard, nous avons accueilli avec enthousiasme l'interdiction continue de toutes les utilisations extérieures des trois pesticides. C'était une étape importante pour assurer la sécurité alimentaire. Les abeilles jouent un rôle important dans la productivité de nombreuses cultures.

Cela fait presque 8 ans que des efforts continus sont déployés pour établir les objectifs de protection pour l'évaluation des risques et les niveaux à accepter par le Parlement européen et les États membres. Le BGD de 2013 de l'EFSA est le seul manuel complet et à jour qui utilise une méthode scientifique pour décrire comment évaluer l'impact des pesticides sur tous les pollinisateurs. Ce document n'a malheureusement jamais été adopté par les États membres et n'a jamais été mis en œuvre en raison de la forte pression exercée par l'industrie pharmaceutique. Cependant, nous avons salué le rejet par le Parlement européen du projet de proposition de la Commission européenne visant à « trouver un compromis » sur des objectifs de protection plus faibles (uniquement pour la toxicité aiguë et uniquement pour les abeilles) le mercredi 23 octobre 2019. Les citoyens européens et les apiculteurs d'Europe et du monde entier ont estimé qu'avec cette décision, le Parlement européen confirmait la volonté d'atteindre des


VARROMAT®



**L'évaporateur
d'acide oxalique**
sûr, efficace, compact
et respectueux des abeilles

Amis apiculteurs
découvrez ce que nous avons créé pour vos abeilles...

+ EFFICACE et SÛR

Sublimation et ventilation stictement contrôlées par microprocesseur pour un traitement optimal contre le varroa, sans déranger les abeilles. Aucune flamme, pas de corps de chauffe introduit dans la ruche.

+ PRATIQUE

Léger et compact, il est alimenté par une **batterie Li-Ion** haute capacité et tient tout seul sur la planche de vol. Le cycle est entièrement automatique ! Pressez sur le bouton et laissez faire VARROMAT®.

+ AUTONOME

Traitez autant de ruches que vous souhaitez grâce aux batteries interchangeables.

+ ABORDABLE

Nous avons travaillé dur pour le rendre accessible à tous !

Prix de lancement, seulement CHF 195.-



Conçu et fabriqué
en Suisse par des
apiculteurs

Découvrez et commandez sur www.varromat.com

niveaux plus élevés de normes de protection pour les abeilles, les autres pollinisateurs et l'environnement.

L'UE et tous les États membres reconnaissent de plus en plus la valeur des abeilles et des pollinisateurs et la nécessité de les protéger face aux pressions anthropiques sur l'utilisation des terres. L'initiative de l'UE sur les pollinisateurs est une volonté claire d'atteindre cet objectif.

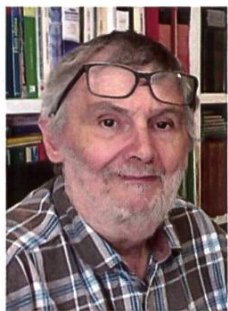
Nous demandons instamment au Parlement européen et à la Commission européenne de prendre en compte toutes les preuves lorsqu'ils prennent une décision concernant les risques que présentent les produits chimiques agricoles pour les pollinisateurs. Il est d'une importance vitale pour la sécurité alimentaire et pour les apiculteurs que les mesures actuelles visant à limiter l'exposition des abeilles aux pesticides ne soient pas supprimées ou rendues moins restrictives.

APIMONDIA exhorte la Commission européenne à adopter une approche conservatrice qui implique toutes les parties prenantes. Plusieurs modèles sont en cours d'élaboration qui tiennent compte des nombreuses variables auxquelles les abeilles sont confrontées dans les paysages agricoles (y compris les effets létaux aigus et chroniques ainsi que les effets sublétaux). Grâce à ces nouveaux modèles, des prévisions plus précises des risques acceptables permettront d'aligner les intérêts de l'agriculture sur ceux des apiculteurs et des défenseurs de la nature. En attendant, nous recommandons l'adoption de la directive sur les produits biologiques de 2013 et la prolongation des mesures actuelles visant à limiter l'utilisation des pesticides dans les paysages où les abeilles sont vulnérables.

Notre avenir, et notre sécurité alimentaire, dépendent des décisions que nous prenons aujourd'hui concernant la santé et le bien-être des abeilles !

Si le miel m'était conté...

Analyse pollinique des miels : Les Asteraceae – 4



5. Le Type « Centaurea »

Ce sont des pollens de dimension moyenne, quelquefois grands avec des échinules extrêmement courtes voire à la limite de la perception – l'exine est assez épaisse. Elle est nettement visible. Ces pollens sont tous plus ou moins sphériques ce qui fait que l'on peut les observer dans n'importe quelle position. Il faut exclure de ce type le pollen de certaines centaurées comme le bleuet (*Centaurea cyanus*) qui forme avec quelques autres un type particulier. Tous ces pollens sont tricolporés.

Ce sont des plantes assez proches des « chardons » mais ces espèces ne sont jamais épineuses. Il existe de très nombreuses espèces de centaurées : une cinquantaine dans les flores de